

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 MARS 2025**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Lundi 24 Mars 2025 à 20h à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 17 Mars 2025.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Roland MAFFRE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Absents :** Guillaume BOUROUMEAU et Hervé DELPUECH

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

**I: Adoption du compte- rendu de la séance du 24 Février 2025 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Fonds Cantal solidaire 2025- 2027:**

Le Fonds Cantal solidaire est un dispositif de soutien financier en faveur des communes de moins de 3 000 habitants. Il s'agit exclusivement d'opérations d'investissement pour la réalisation d'équipements structurants, essentiels à la gestion quotidienne du territoire.

M. le Maire propose au Conseil de présenter les dossiers suivants, pour lesquels la commune sollicitera auprès de M. le Président du Conseil Départemental une subvention maximale au titre du Fonds Cantal Solidaire (à hauteur de 30% maximum pour chaque projet):

→ **Rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de la mairie:**

M. le Maire expose au Conseil les différents devis concernant ces travaux intégrant le raccordement de l'école à la chaufferie bois :

Ces travaux se réaliseront en 2 phases :

Phase 1 (2025) : Mairie 38 426.34 € HT

Phase 2 (2026) : École 167 730.00 € HT + tarif de raccordement à la chaufferie bois

→ **Raccordement AEP au Moulin du Marquis** (amélioration de la qualité de l'eau et la desserte en eau potable

Montant estimé (2025) : 22 821.00 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental une subvention maximale en soutien à ces dépenses (et aux frais annexes inhérents à ces travaux) au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025-2027.**

**III : Travaux : Enfouissement du réseau téléphonique - Projet de raccordement de l'école maternelle à la chaufferie bois :**

✓ **Enfouissement du réseau téléphonique:**

M. le Maire propose au Conseil le versement d'un fonds de concours de 3 210.00€ HT (sur un montant total de travaux de 6 420.00€ HT) concernant les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Goutefrau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la proposition de versement d'un fonds de concours de 3 210 € HT afin de financer les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à Goutefrau.**

✓ **Projet de raccordement de l'école maternelle à la chaufferie bois :**

M. le Maire expose au Conseil la note d'opportunité présentée par Energies 15. Le montant des travaux concernant le raccordement entre les deux bâtiments s'élèverait à 28 000 € HT ; le montant des travaux concernant la pose de radiateurs s'élèverait à 20 000 € HT.

M. le Maire informe que l'objectif est d'utiliser la chaufferie bois, installée au rez-de-chaussée du multiple rural, pour alimenter les radiateurs de l'école. La capacité de la chaufferie et de stockage est suffisante au regard des études menées.

**IV : Personnel communal :**

- En prévision du départ de Rémi PALLY qui ne souhaite pas renouveler son contrat, M. le Maire propose au Conseil la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique contractuel à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1er Juillet 2025.**

➤ **Protection sociale des agents :**

M. le Maire propose au Conseil de mandater le CDG 15 à mener pour le compte de la commune une procédure de mise en concurrence, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à mandater le CDG 15 à mener pour le compte de la commune une procédure de mise en concurrence, nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

**V : Révision loyers logements communaux :**

Le loyer peut être révisé à l'initiative du bailleur une fois par an, à la date indiquée sur le bail ou à la date anniversaire du contrat si une clause du bail le prévoit.

L'augmentation annuelle du loyer ne peut pas être supérieure à la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE.

La révision annuelle se calcule selon la méthode suivante:

**Loyer hors charges x IRL applicable à la date de révision**

IRL applicable à la dernière date de révision (IRL de l'année n-1)

M. le Maire propose au Conseil les révisions suivantes:

Locataire	Adresse	Loyer 1er semestre	Taux révision 2025	Loyer 2d semestre	Taux maximum possible	Provision
Pauline Moles	5 Rue Jean Loubière	577,35€	1,810%	587,80€	3,49%	
Ludovic Rossetti	2 Chemin Antoine et Marie Carrier	374,20€	1,810%	380,97€	1,81%	
Quentin Guibert	1 Place Céline Esquirou	424,43€	1,810%	432,11€	3,49%	
Arno Barral	1 Place Céline Esquirou	225,17€	1,810%	229,25€	3,26%	
Céline Oustry	3 Rue Jean Loubière	524,01€	1,810%	533,49€	3,25%	
Marine L'Hostis	1 bis Chemin des Ecoliers	517,61€	1,810%	526,98€	3,49%	100 €

Manon Felgines	4 Chemin des Ecoliers	375,00€	1,810%	381,79€	3,25%	
Frédérique Gaston	1 Chemin des Ecoliers	468,94€	1,810%	477,43€	3,49%	100
MS2L	5 Rue des Commerces	400,00€	1,810%	500,00€		250

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la révision des loyers proposée par M. le Maire, plafonnée pour tous les locataires à une hausse de 1,81 %.

**VI : Réseau eau et assainissement : station épuration :**

M. le Maire présente au Conseil l'étude préliminaire d'autoconsommation individuelle via la pose de panneaux photovoltaïques, sur le point de livraison " salle des fêtes, mairie et atelier communal", réalisée par le syndicat départemental d'énergies du Cantal. Le coût de ces travaux est estimé à 63 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte l'intention de projet de pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.

**QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **Station d'épuration:**

M. le Maire informe le Conseil que la station d'épuration présente un dysfonctionnement, en effet un curage des filtres plantés de roseaux est à prévoir.

M. le Maire informe qu'il a validé le devis concernant l'analyse des boues, pour un montant de 450.00 € HT.

M. le Maire précise que cette analyse permettra de déterminer le montant prévisionnel du marché pour le curage de la station d'épuration ainsi que pour le diagnostic d'assainissement qui doit être réalisé tous les 10 ans.

➤ **Commerce "Un Air de Famille": partenariat Klesia:**

M. le Maire informe le Conseil que l'association 1000 cafés travaille sur les projets suivants :

- Recherche d'un nouvel exploitant pour le commerce
- Création d'une association

- Création d'une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif)  
Une SCIC associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale dans laquelle la commune serait associée.
- Renouvellement du partenariat avec Klesia

**AGENDA :**

Conseil communautaire le lundi 31 mars à 18h

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22H00

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 11 Avril 2025 à 18H.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.